

Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie

Notice méthodologique

(Dernière mise à jour : mai 2019)

■ Description de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de suivre chaque trimestre l'évolution de l'activité française de la messagerie traditionnelle et de l'express au niveau national et international. Elle a obtenu en 2018 le label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère non obligatoire.

La messagerie est une modalité du transport de marchandises qui traite, par des moyens essentiellement routiers, les envois de moins de trois tonnes constitués de colis faisant l'objet à la fois d'un groupage sur un quai, d'un transport, d'un dégroupage et d'une opération de distribution.

Deux secteurs sont différenciés :

- messagerie traditionnelle : livraison de 24 à 72 heures ;
- express : enlèvement avant 18 h pour livraison le lendemain, avant 12 h ou même 9 h, avec délais garantis, remontée d'informations et services annexes.

■ Source

L'enquête est réalisée par le bureau des synthèses économiques et sociales sur les transports de la Sous-direction des statistiques des transports au sein du Service des données et études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire.

À la fin de chaque trimestre, les questionnaires sont collectés par internet ou envoyés par messagerie électronique ou voie postale.

■ Champ

Les entreprises retenues dans l'échantillon ont une activité dans le secteur de la messagerie, fret express (code 52.29A de la NAF rév. 2 : messagerie, fret express). Cette sous-classe des transports regroupe deux activités :

- la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre réceptionnaire et livraison au domicile du destinataire ;
- le fret express de marchandises.

Il est à noter que ces activités ne comprennent pas les activités de poste et de courrier (NAF 53) et sont distinctes des activités des coursiers urbains et taxis-marchandises (NAF 53.20Z).

Certaines entreprises enregistrées sous un autre code NAF mais exerçant dans les faits une activité de messagerie, fret express ont été intégrées à l'échantillon. Ce dernier est composé de 16 entreprises.

Pour le champ géographique, l'activité nationale est limitée à la France et l'activité internationale aux pays de l'Union européenne, à la Norvège et à la Suisse.

Pour le champ statistique, cette enquête porte uniquement sur les activités de messagerie, en excluant les opérations d'affrètement, avec la segmentation suivante :

- messagerie traditionnelle nationale ;
- messagerie traditionnelle européenne (importations et exportations) ;
- express national ;
- express européen (importations et exportations).

Jusqu'au quatrième trimestre 2018, l'activité de l'express national était scindée en deux parties (express national colis légers et express national tous poids). Ces deux segments ont fusionné au premier trimestre 2019 pour devenir l'express national.

Afin de suivre très précisément les variations du périmètre de l'activité de la messagerie et de l'express au cours du temps, il est demandé aux groupes interrogés de signaler le cas échéant l'acquisition ou la cession de filiales.

Afin d'éliminer les doubles comptes dans le calcul des résultats, l'enquête exclut, pour l'activité nationale, la sous-traitance reçue. En revanche, pour l'activité européenne, la sous-traitance reçue des entreprises étrangères est prise en compte.

Le traitement des marchandises sous température dirigée (frigorifique) est hors du champ de l'enquête.

■ Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

Les indices de masse, de nombre d'envois et de chiffres d'affaires sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Bien souvent, les séries reflétant une activité socioéconomique sont sensibles aux saisons. Ainsi, par exemple, les segments de la messagerie et de l'express connaissent un pic d'activité au quatrième trimestre, l'approche des fêtes de fin d'année favorisant l'activité dans ce secteur. À l'inverse, l'activité est nettement moins soutenue au troisième trimestre. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser ces évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

Contrairement au « glissement annuel » où pour éliminer la saisonnalité, on compare un trimestre avec le même trimestre de l'année précédente, la série CVS permet de comparer directement chaque trimestre avec le trimestre précédent. Cela lui confère deux avantages par rapport au glissement annuel. D'une part, l'interprétation d'un trimestre ne dépend que du passé récent et non d'événements survenus jusqu'à un an auparavant. D'autre part, on détecte tout de suite les retournements et on mesure correctement les nouvelles tendances sans retard. La série corrigée des jours ouvrables (CJO) permet de neutraliser l'impact des nombres inégaux de jours ouvrables d'un trimestre à l'autre, de la même façon que la série CVS neutralise l'impact des différentes saisons.

La combinaison des CVS et des CJO permet de fournir une information sur l'évolution instantanée des phénomènes économiques, abstraction faite des phénomènes calendaires explicables habituels. La nouvelle valeur de la série brute est intégrée chaque trimestre dans le calcul des profils saisonniers historiques. Les coefficients saisonniers sont donc réestimés chaque trimestre ce qui peut faire réviser très légèrement la série CVS. La structure des modèles de dessaisonnalisation est validée une fois par an. Il en va de même pour la correction des jours ouvrables.